

Utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI) lors de la prise en charge d'un sportif blessé

Le soigneur est tenu de le porter en permanence :

- un masque, et
- des gants chirurgicaux

L'équipement de protection doit être changé s'il est souillé.

Lignes directrices

- Lavez-vous les mains régulièrement, conformément aux directives de santé publique.
- Désinfectez les surfaces très touchées (ciseaux, table ou chaise de traitement, etc.) avant et après toute intervention. Si vous ne pouvez pas assurer une désinfection efficace, abstenez-vous d'utiliser de tels outils.
- Encouragez les athlètes à retirer eux-mêmes chez elles le ruban adhésif.
- Restreignez l'accès à la trousse de premiers secours ; le soigneur doit être le seul autorisé à gérer le matériel.
- Assurez-vous que le plan d'action d'urgence (PAU) soit mis à jour conformément aux instructions les plus récentes concernant la COVID-19. Si nécessaire, examinez les mises à jour des protocoles avec les parents, les athlètes et les entraîneurs.
- Assurez-vous que les entraîneurs, les athlètes et les parents suivent les directives concernant le dépistage de la COVID-19, telles que prescrites par votre association provinciale de ringuette et/ou par l'autorité de santé publique.
- Veillez à ce que la procédure en cas de maladie soit respectée en cas de suspicion de contagion par la COVID-19.
- Activez le protocole approprié (selon l'autorité sanitaire locale) si vous êtes en contact avec un cas positif de COVID-19.